

EXTRAIT DU REGISTRE DES
AR. Préfecture
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE PLANIOLES

046-214602211-20240328-CM20240328-06-DE
Reçu le 02/04/2024

Séance du 28 Mars 2024

Nombre de
conseillers

- en exercice	14
- présents	11
- votants	11
- absents	3
- excusés	0
- vote pour :	11
- vote contre :	0
- abstentions :	0

Convocation : 15/03/24

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Planioles sous la présidence M. Guy LACOUT, Maire.

Étaient présents : BAGNAUD Jean-Philippe, Lucette CARSAC, FARGUES Alain, GARCETTE Pascale, LACOUT Guy, LACHERET Jean-Christophe, LECORNE Jocelyne, REY Frédérique, ROURA Guillaume, SEBAA Stéphane, TAURAND François,

Absents/Excusés : FELIX Dimitri, FOUQUET Camille, MONTJAUX Morgan,

Secrétaire de séance : Jocelyne LECORNE a été désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n°
CM20240328-06

OBJET

Délibération
montant des
subventions aux
associations
communales 2024

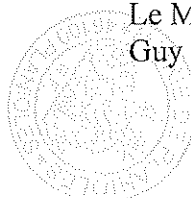
Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les montants des subventions versées en 2023 aux associations de la commune.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité pour 2024 :

- Association de chasse : 80 €
- Association les Amis de Planioles : 270 €
- L'APEAI Figeac : 70 €
- Association des parents d'élève : 300 €

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, le 28 Mars 2024.

Acte rendu exécutoire
après dépôt
en Sous-Préfecture
le 29/03/2024
et publication ou
notification
du 29/03/2024



Le Maire,
Guy LACOUT.